

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2016

Compte-Rendu Sommaire

1. EFFACEMENT RESEAU TELEPHONIQUE RUES DES HEAUX ET DU QUEBO

L'assemblée décide de procéder à l'effacement du réseau téléphonique aérien rues des Héaux et du Quebo, parallèlement à l'effacement du réseau électrique basse tension.

Le coût estimatif des travaux est de 42 000 € TTC à la charge de la commune.

Le câblage et la dépose des lignes sont à la charge d'ORANGE, qui refacture 18 % du coût à la commune (estimation : 2 600 €).

Les travaux en partie privative sont à la charge de la commune.

2. TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA PLAGE »

L'assemblée décide de réaliser la 2^{ème} phase des travaux d'éclairage public.

Trois candélabres, de couleur grise seront installés pour un coût de 5 400 € HT, avec une participation communale à hauteur de 60 % du coût HT (3 240 €).

3. PROJET D'AMENAGEMENT DES ACCOTEMENTS A SAINT-ANTOINE

L'assemblée adopte l'avant-projet d'aménagement des accotements à St Antoine, d'un coût estimatif de 175 000 € HT, préparé par le cabinet ING/CONCEPT.

La longueur aménagée est de 700 ml (de la rue de Kernod à la rue de Lanno Bian).

4. RAMPE D'ACCES ECOLE DU BOURG

Afin de respecter les mesures de sécurité imposées par les services de l'Etat, l'assemblée décide de ne conserver qu'un seul accès à l'école du bourg côté Est, sous le préau. Une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sera réalisée à cet endroit pour un coût de 16 790 € HT.

5. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

- Maîtrise d'œuvre :

Le Cabinet Atelier SAUREL a été placé en règlement judiciaire. Le suivi de chantier de la 2^{ème} phase (démolition, parking, local association) sera réalisé par François SEVER, lequel assurera également les missions O.P.C et S.P.S pour un coût respectif de 2 250 € et 600 € sans taxes.

- Avenants travaux

- Lot 1 - terrassement – démolitions-parking : suppression du poste désamiantage : - 12 000 € HT
- Lot 7 et 8 - menuiseries aluminium et bois : ajout d'un châssis aluminium vitré pour un coût de 2 261.60 € HT et ajout de bavettes sur les châssis de la zone bureaux pour un coût de 489.60 € HT.

- Chariot élévateur

L'assemblée décide de faire l'acquisition d'un chariot élévateur d'occasion de marque DOOSAN, pour un coût de 6 800 €.

- Serre

L'assemblée décide de faire l'acquisition d'une serre auprès de la SARL SERRE EN DIRECT de CARHAIX pour un coût de 4 705,83 € HT.

6. RAPPORT 2015 DU SERVICE EAU POTABLE

1. Conditions d'exploitation du service

Il est géré par le syndicat de la Presqu'île (canton + POULDOURAN)
L'exploitation a été confiée par affermage à VEOLIA-EAU, en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour s'achever le 31 décembre 2024.

2. Indicateurs techniques

1. Les ressources

- Forage au lieu-dit TROLONG BRAS à HENGOAT à hauteur de 92 348 m3 (127 560 m3 en 2014)
- Achat au syndicat mixte de KERJAULEZ à hauteur de 424 373 m3 (387 360 m3 en 2014)

Volume consommé :

- abonnés (domestiques)..... 392 481 m3 (+ 2.83% par rapport à 2014)
(soit 83 l/habitant/jour)

2. Population

- 14 000 habitants (résidences principales et secondaires)

3. Abonnés

- Nombre d'abonnés domestiques..... 5 789 (5 764 en 2014)
(dont 2 053 à PLEUBIAN, contre 2 051 en 2014).

4. Équipements

- Réservoirs 4 (1 à Pleubian de 600 m3)
- Longueur 322 km

Le rendement était de 77.40 % (75.20 % en 2014), en raison des fuites et besoins du service (purge, poteaux incendie.....)

Linéaire de réseau renouvelé en 2015 : 2.647 Km

Facture d'un usager de 120 m3/an :

- en 2015.....315.80 € T.T.C

- en 2016.....314.58 € T.T.C soit 2.62 € / m3 (- 0.39 € par rapport à 2015)

3. Indicateurs financiers

1. Recettes d'exploitation

- VEOLIA-EAU (38 %)... 405 386 € (- 2.40 %)
- Syndicat intercommunal (42 %..)... 558 504 € (- 0.25%)
- Loyer antennes téléphones..... 18 258 €

2. État de la dette au 31 décembre 2015

- Annuité..... 31 171 €
- Encours dette..... 66 122 € (121 538 € en 2014)

3. Travaux

- Branchements..... 30 649 €
- 37^{ème} tranche de canalisations.....252 011 €
- 38^{ème} tranche de canalisations.....590 000 €
- Marché à bons de commande.....190 563

7. TARIFS ASSAINISSEMENT 2017

La compagnie fermière VEOLIA baisse ses tarifs de 0.30 % en 2017.

L'assemblée décide d'augmenter sa part de 1 %, afin de faire face aux investissements à venir.

Les tarifs applicables au 01/01/2017 seraient les suivants :

	Part du délégataire H.T VEOLIA	Part communale HT
- Abonnement	39.86 €	20.35 €
- Le m3	1.002 €	1.11 €

8. ADOPTION DU PROJET DE STATUTS ET COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE

L'assemblée adopte à l'unanimité le projet de statuts de la future communauté d'agglomération LANNION TREGOR COMMUNAUTE, applicable à compter du 01/01/2017.

La composition du futur conseil communautaire est également approuvée. La commune de Pleubian disposera de 2 conseillers communautaires dans la future nouvelle agglomération issue de la fusion de LANNION TREGOR COMMUNAUTE, du HAUT-TREGOR, et de la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux.

9. ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES

L'assemblée émet un avis favorable aux 5 dossiers soumis à son avis, émanant de :

- COQUILLAGES DU SILLON (Yann QUERE Lézardrieux) :
 - Création d'un dépôt surélevé de 58.47 a
 - Agrandissement élevage d'huîtres de 15.25 a
 - Création d'un élevage d'huîtres de 30.26 a
 - Création d'un élevage d'huîtres de 45.08 a
- LE HOUX Eric (Lézardrieux)
 - Création d'un élevage d'huîtres de 51.28 a

mais s'étonne du nombre de plus en plus important de demandes, de l'utilisation des dépôts à des fins d'élevage, et de l'absence d'installation à terre de certains demandeurs.

10. RENOUELEMENT CONCESSION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR LES 5 ZONES DE MOUILLAGES

La concession accordée en 2003 pour 283 mouillages ramenée à 268 en 2013, vient à échéance le 31/12/2017.

L'assemblée décide de solliciter le renouvellement de l'autorisation pour 15 ans à compter de cette date, en réduisant le nombre de mouillages à 200, compte-tenu de la baisse régulière de la demande.

11. MODIFICATION DU REGLEMENT DE MARCHÉ

Le règlement du marché sera modifié afin de préserver l'équilibre actuel entre commerçants ambulants et entre commerçants ambulants et sédentaires, durant les périodes estivales et hivernales.

12. ACQUISITION BANDE DE TERRAIN AU SILLON

L'assemblée décide de faire l'acquisition d'une parcelle de 94 m² appartenant à Monsieur CRECH'RIOU Philippe, au Sillon, pour le prix de 545 €, afin de permettre un accès piéton du sentier littoral vers la propriété communale sise 51 rue du Sillon.

13. CONTRAT DE FOURRIÈRE ANIMALE

Le contrat avec le groupe SACPA-CHENIL SERVICE vient à échéance le 31/12/2016.
L'assemblée décide de conclure un nouveau contrat, aux mêmes conditions pour une année reconductible 3 fois.
Le coût est de 0.68 € HT par habitant et par an.

14. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

A compter du 01/01/2017, la commune ne bénéficiera plus des services de la DDTM 22 pour l'instruction des autorisations relatives à l'occupation du sol (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...), conformément à la loi ALUR de 2014 qui prévoit que les communes membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants cessent de bénéficier du service de l'Etat. A date du 01/02/2017 l'instruction sera confiée à LANNION TREGOR COMMUNAUTE.

15. CESSION D'UN DÉLAISSÉ COMMUNAL AU LIEU-DIT PRAT YEN

L'assemblée décide de céder à Monsieur Maxime BOURGES, un délaissé de voirie d'une surface approximative de 15 m², formant une enclave dans sa propriété.
Les conditions habituelles seront pratiquées :

- 1 € le m²
- Frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur

16. DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

L'assemblée décide une prise en charge financière partielle du coût de destruction des nids de frelons asiatiques, dans les propriétés privées, dans l'attente d'une prise en charge par l'Etat.
Une somme de 10 € sera versée pour les nids primaires détruits, et 40 € pour les nids secondaires.

ooOoo